

N°	1	0	5
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

OBJET : - Contrat d'Objectifs de Gestion des Eaux de la Bresle (COGE)	L'an deux mil six Le vendredi 17 novembre à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL. Etaient présents : MM. COET, DUHAMEL, GARRAUD, LOIN, LOTTIN, MAQUET, PECQUERY, SENEAL, Absents excusés : MM. ARCILLON, AUBRY, BIGNON, JUMEL, LACHEREZ, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION : 13 septembre 2006	<u>- Nouvelle politique du département de la Seine-Maritime concernant le COGE</u> M. SENEAL rappelle que cette politique, mise en œuvre cette année, doit être étendue à l'ensemble du bassin de la Bresle.
NOMBRE DE DELEGUES : En exercice 14	M. BARREAU indique que cette démarche de bassin versant vise à faire le point sur les différentes thématiques qui touchent à l'eau et qu'elle doit être établie en concertation entre tous les acteurs grâce au rôle de coordonnateur des établissements de bassin versant.
Présents 8	M. DE LAUZANNE rappelle la demande de M. BIGNON quant à l'harmonisation de la politique de l'Institution sur l'ensemble du bassin versant de la Bresle. Il souligne en outre que le débat du 6 juillet dernier entre les responsables techniques des trois départements sur ce point a été constructif. Il avait été évoqué que le département 76 devait fournir une fiche de poste concernant la cellule d'animation afin que les profils envisagés et les missions confiées à ladite cellule, après avoir été étudiés par les techniciens, soient débattus lors d'un conseil d'administration.
Votants 8	
	M. BARREAU signale qu'en l'état, les décisions des élus de l'Institution sur le positionnement de l'animation étaient préalablement nécessaires. Il était prématuré à ce conseil de venir présenter une fiche et ses missions. Au vu des accords d'aujourd'hui, ceci devient possible.
	M. SENEAL rappelle que toutes les décisions prises jusqu'alors l'ont été à l'unanimité et que dans le cadre d'un recrutement sur le COGE, il est impératif qu'il en soit de même. Ayant rencontré M. DECROIX, directeur de l'Agence de l'eau Seine-aval, ce dernier lui a par ailleurs, confirmé qu'un décret allait entériner le rattachement complet du bassin versant de la Bresle à l'Agence Seine-Normandie. Il est logique d'espérer une harmonisation complète de l'ensemble des projets sur tout

	le bassin versant et plus uniquement côté Seine-Maritime. <i>Le conseil d'administration décide à l'unanimité qu'un projet de fiches doit être établi et débattu entre les techniciens des trois départements avant d'être présenté à un prochain conseil d'administration.</i>
--	---

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL